

*Initiatives ministérielles*

Cette loi touche l'un des éléments du mouvement des coopératives, c'est-à-dire les sociétés de crédit. Jusqu'ici, les sociétés de crédit, qui s'occupent fondamentalement des intérêts des membres qui les composent, éprouvaient certaines difficultés parce que la loi ne les autorisait pas à émettre des actions. Elles pouvaient mobiliser des fonds uniquement par des emprunts et des parts sociales.

La réglementation qui modifie ce projet de loi empêchait littéralement le mouvement des coopératives de se développer par les sociétés de crédit ou les caisses populaires. Ce projet de loi va dans la bonne direction en ce sens qu'il essaie de corriger cette lacune et d'autoriser les coopératives de crédit qui le désirent à recourir à d'autres moyens pour augmenter leur capital de façon à être compétitives dans certains domaines moins importants, voire un peu plus importants, et à faire concurrence aux grandes banques qui, longtemps—trop longtemps—ont joui d'une trop grande protection.

Ces mouvements sont positifs et je les appuie, encore qu'il y ait certains problèmes. Le *Citizen* d'Ottawa a publié aujourd'hui un article qui m'ennuie. Tout le monde ici veut être sûr que, lorsqu'on adopte un projet de loi, tout particulièrement un projet de loi attendu depuis longtemps comme ces trois mesures législatives, on le fasse correctement. Quand des intérêts particuliers comme le secteur bancaire, l'industrie de l'assurance, les consommateurs ou les travailleurs sont en jeu, on a pu se rendre compte maintes et maintes fois que le fait de changer un élément complexe de l'infrastructure de notre économie avait un effet négatif sur certains. Tout le monde ne sera pas satisfait des changements proposés.

Quand nous avons la force de passer par un processus épuisant pour essayer d'amener la Chambre à adopter une meilleure mesure législative, nous ferions mieux d'être sûrs de le faire correctement.

Comme je l'ai dit, l'article publié aujourd'hui dans le *Citizen* d'Ottawa m'inquiète beaucoup. Il cite Helen Sinclair, présidente de l'Association de banquiers canadiens, qui craint que cette nouvelle loi sur les banques que nous examinons aujourd'hui ne soit déjà dépassée. À son avis, nous devrions étudier sérieusement la possibilité de renforcer certaines dispositions réglementaires telles les pratiques en matière de présentation de rapports et de comptabilité des banques, afin d'éviter de nous retrouver

dans la même situation qu'avec la Banque de crédit et de commerce.

Heureusement, il règne parmi nous un esprit de coopération. Normalement, quand des projets de loi sont proposés, le gouvernement ne veut pas changer une seule virgule ou une phrase. Mais nous faisons preuve à l'égard de ce projet de loi de la bonne attitude.

**Une voix:** Nous devrions faire cela plus souvent.

**M. MacDonald (Dartmouth):** Nous devrions le faire beaucoup plus souvent. Les Canadiens s'identifieraient beaucoup plus à cet endroit si nous faisons cela.

L'attitude adoptée jusqu'à ce stade de l'examen du projet de loi subsistera, je l'espère, jusqu'à l'examen en comité où les ministériels et l'opposition examineront certaines des questions soulevées, notamment la question soulevée tout récemment par Helen Sinclair, et présenteront des amendements pour éliminer les échappatoires relevés.

Il y a quelques autres problèmes et j'ignore s'ils ont été examinés à fond. Il est évident que je ne suis pas un spécialiste des institutions bancaires canadiennes. Tout ce que je sais, c'est que je leur dois des sommes assez rondelettes et que je paie des intérêts exorbitants. C'est à peu près tout.

Je n'appartiens pas au milieu de la haute finance, mais je peux vous dire quelque chose, madame la Présidente. Je m'inquiète un peu quand je pense à l'affaire de l'American Express. Je crois qu'il est très dangereux que des gens, du gouvernement, des partis politiques ou d'autres gens, s'ingèrent dans les affaires des institutions financières, comme nous l'avons vu il y a peu de temps avec American Express, en biaisant ou en manipulant la réglementation prévue pour garantir une certaine stabilité et une certaine sécurité dans nos institutions financières, peut-être à seule fin d'en faire profiter certains de leurs amis.

Nous avons eu l'affaire American Express—que vous connaissez bien—madame la Présidente. Aux États-Unis, son propre pays, American Express ne peut pas obtenir le statut de banque. Il ne devrait pas l'avoir au Canada non plus. Toute institution canadienne qui veut devenir une banque doit répondre à certains critères très rigoureux. Ces critères sont destinés à protéger les déposants et à garantir la stabilité de nos institutions financières.

En plein milieu de la nuit, American Express a fait un téléphone. Et le jour des élections en 1988, le gouverne-